

RESUME DES DEBATS DU COMITE D'ESTUAIRE DE LA LOIRE DU 18/01/2008

La liste des personnes présentes et excusées est jointe en annexe.

ACCUEIL A L'HOTEL DE REGION PAR MONSIEUR AUXIETTE, PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

PROPOS INTRODUCTIFS

Bernard HAGELSTEEN, Préfet de Région des Pays de la Loire, rappelle les objectifs de ce comité d'estuaire : lieu d'échanges et de débats sur les projets et les orientations du territoire de la Loire estuarienne, entre tous les acteurs concernés (*le comité d'estuaire réunit l'ensemble des acteurs de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de la société civile (socio professionnels et associations)*), et pour l'ensemble des enjeux et programmes du Plan Loire 2007- 2013.

Cette intervention est complétée par une présentation des priorités du Plan Loire 2007-2013 : protection des populations contre les inondations, patrimoine et culture, recherche, restauration des milieux naturels et cours d'eau, avec une attention particulière portée sur l'estuaire.

La prise en compte des questions estuariennes au sein du Plan Loire a en effet été une volonté locale forte et s'est traduite par une plateforme spécifique dans le dispositif du Plan Interrégional.

Jean-Pierre LE SCORNET, Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, expose les enjeux portés par le plan Loire, qui, à tout point de vue, sont essentiels pour une gestion durable du fleuve.

Fruit d'un important travail de concertation, ce Plan Loire intègre la sécurité des personnes et des biens, la protection des milieux et le développement économique.

La reconnaissance de la spécificité estuarienne a résulté d'une implication forte des acteurs locaux. La plateforme estuaire démontre la priorité de la Région de mettre en œuvre des politiques adaptées à ce territoire, par le biais notamment d'une gestion intégrée, de l'information des populations, de la restauration du fonctionnement amont et aval du fleuve, mais également de la préservation, la restauration et la valorisation des zones humides.

Le fleuve est un élément fédérateur structurant l'identité ligérienne mais également un espace écologique essentiel et un moteur de l'activité économique. L'ambition est de faire de la Loire une référence européenne de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant.

Ces éléments justifient les moyens financiers qui ont été mobilisés pour la période 2007-2013, notamment par la Région des Pays de la Loire.

PRESENTATIONS TECHNIQUES

Cette première rencontre a été organisée autour de deux présentations techniques des programmes du Plan Loire touchant à la Loire estuarienne de part et d'autre de Nantes.

La première présentation est effectuée par Bernard PRUD'HOMME LACROIX (chargé de projet « études prospectives aval » au GIP Loire estuaire) et concerne l'estuaire en aval de Nantes. Elle expose l'orientation prise au terme des études 2000-2006 pour la restauration du fonctionnement estuarien ainsi que le programme de restauration des marais. Elle donne lieu à un premier débat.

Dans la seconde présentation, Martine STAEBLER, directrice du GIP Loire estuaire, rappelle les grandes étapes et les évolutions des programmes 2000-2006 pour le relèvement de la ligne d'eau d'étiage des Ponts-de-Cé à Nantes, ainsi que le bilan de l'opération expérimentale des seuils du Fresne-sur-Loire. Régis LE QUILLEC (Voies Navigables de France) expose les perspectives de programmation pour la période 2008-2010 de l'opération de remodelage des épis. Enfin, Jacques BUTEL (DIREN des Pays-de-la-Loire) décrit l'ensemble des programmes qui vont s'engager pour la restauration des annexes hydrauliques ainsi que le volet « transparence migratoire » intégré au plan national de gestion des poissons migrateurs, en cours de réalisation.

Patrick MARESCHAL, Président du Conseil général de Loire-Atlantique et Président du GIP Loire estuaire, rappelle le contexte de mobilisation des acteurs et la prise de conscience de l'importance de l'aménagement de l'estuaire et de son devenir : les premières études sur le fleuve, initiées par l'ACEL, Association Communautaire de l'Estuaire de la Loire, ont abouti à un diagnostic commun, une observation objective et un partage des données.

Les enjeux forts mais parfois contradictoires ont conduit cependant à dégager des compromis entre les intérêts, tous légitimes, de chacun. A cet égard, la mise en place du comité d'estuaire, en tant que lieu d'échanges et de discussion, peut apparaître comme l'aboutissement de cette démarche.

L'estuaire n'ayant plus la capacité de se restaurer naturellement, il est maintenant nécessaire d'entreprendre des opérations de restauration volontaristes. Ainsi, le comité d'estuaire est également un point de départ pour cette démarche de restauration qui nécessitera, pour sa mise en œuvre, de bâtir une culture commune, de partager points de vue et connaissances, de concerter autour des solutions et de les mettre en œuvre intelligemment.

Jean-Joseph REGENT, Président du Conseil de développement de Nantes-Métropole, insiste – au delà des nécessaires études de fonds – sur la nécessité d'une réflexion stratégique renouvelée et innovante sur l'avenir de certaines activités, eu égard à l'évolution du monde maritime et des contraintes estuariennes. La problématique de l'évolution des différentes places portuaires (Nantes et St Nazaire) est alors posée.

Christophe DOUGE, de l'association SOS Loire-Vivante, s'interroge sur la possible contradiction dans les programmes développés aujourd'hui dans l'estuaire : d'un côté une restauration de vasières et de l'autre un aménagement portuaire ou un franchissement de Loire sur les mêmes sites. Les orientations stratégiques données à ce territoire seront-elles discutées dans ce comité d'estuaire ?

Jacques AUXIETTE, Président du Conseil régional des Pays de la Loire, précise que, dans le contexte économique mondial actuel et des transports de marchandises, un estuaire tel que celui de la Loire doit apporter un potentiel de rayonnement économique majeur. Il a été à ce titre insuffisamment exploité. Pour satisfaire cet objectif, on doit être capable d'apporter des réponses qui tiennent compte des exigences environnementales. Pour la Région des Pays de la Loire, l'estuaire doit donc être un axe de développement majeur, dans le respect des complémentarités et des impératifs environnementaux.

Bernard HAGELSTEEN précise que le comité d'estuaire, en tant que lieu de rassemblement des connaissances scientifiques, techniques, institutionnelles, a vocation à permettre l'échange, la discussion pour *in fine* stabiliser des orientations générales. Pour ce faire, il doit s'appuyer sur les outils de connaissance, et s'attacher à l'analyse des contraintes et des obligations qui s'imposent à chacun.

François MARENDET, Directeur du Port Autonome de Nantes Saint-Nazaire, apporte quelques éléments techniques quant aux incidences du scénario de restauration morphologique de l'estuaire, précisant que le comblement de fosses est compatible avec les capacités nautiques du chenal de Nantes.

Le maintien d'une activité portuaire à Nantes est indispensable mais les navires concernés auront sans doute à l'avenir des tirants d'eau inférieurs. L'évolution du transport de marchandises conduit par ailleurs à réfléchir à la réutilisation de la voie d'eau entre Nantes et Saint Nazaire comme alternative au transport routier.

Enfin, le PANSN souligne les évolutions apportées aux techniques de dragage depuis trois ans pour diminuer les quantités draguées mais également en limiter les impacts.

Jacques GUINEE, Président du syndicat mixte de gestion hydraulique du bassin du Brivet est maître d'ouvrage des travaux actuels de curage de 20 km de canaux et fossés. Il a déposé une requête auprès de la préfecture au sujet du règlement de 100 000 € de taxe préventive d'archéologie sur ces travaux.

Louis VILAINE, Directeur de l'AADPFMEDLA¹, fait écho de l'intérêt des pêcheurs pour le programme de restauration aval. Ces opérations impliquent la création de vasières et participent ainsi à l'amélioration des fonctions de nourricerie de l'estuaire.

¹ Association Agréée Départementale des Pêcheurs Fluviaux et Maritimes en Eau Douce de Loire-Atlantique

DEBATS SUR LA LOIRE EN AMONT DE NANTES

Jacques BIRGAND, Président du Comité pour la Loire de Demain, s'inquiète du manque d'ambition du Plan Loire III sur les objectifs de remontée de la ligne d'eau d'étiage.

Les plans Loire successifs, de 1995 à 2006, ont suscité chez les acteurs associatifs des espoirs au regard du constat de l'effondrement de la ligne d'eau et des conséquences sur l'écosystème. L'opération du Fresne sur Loire n'a pas convaincu. La Loire en amont de Nantes est sinistrée et il est urgent, comme pour la partie de l'estuaire aval, d'entreprendre des actions fortes de restauration morphologique.

Bruno TOISON, Délégué du Conservatoire du Littoral fait un parallèle entre les mesures proposées à l'amont (raccourcissement des épis, remise en eau des bras secondaires) et celles proposées à l'aval, pour regretter que la réouverture de la Taillée et du Migron n'y soit pas mise en avant.

Jacques ZEIMERT, Président de l'association pour la sauvegarde de la Loire Angevine, apporte un témoignage sur l'évolution du programme depuis le Plan Loire I. Le retard constaté dans la mise en œuvre des opérations est mal vécu et génère frustrations et incompréhensions. Il devient essentiel de rebâtir un consensus sur les objectifs réalistes de relevé de la ligne d'eau et d'engager les travaux de remodelage des épis dans un calendrier plus respectueux des réalités.

Marc JACQUET, Directeur régional de VNF, apporte des précisions sur les difficultés rencontrées et l'ajournement des opérations prévues dans le Plan Loire 2000-2006. Ces opérations ont un caractère expérimental et nécessitent de connaître les impacts sur le milieu : à titre d'exemple la prise en compte de la problématique « poissons migrateurs » a nécessité une approche nouvelle.

Dans le cadre du Plan Loire 2007-2013, VNF, maître d'ouvrage de l'opération de remodelage des épis, va mobiliser les moyens nécessaires pour engager, dans les meilleurs délais les travaux à l'étiage 2009. Ces travaux seront suivis par une « commission amont » créée à partir de ce comité d'estuaire.

Philippe DES JAMONIERES, Maire du Cellier, insiste sur la nécessité d'écouter, de concilier, de chercher des solutions non perturbantes et de considérer le fleuve comme un tout. Ce comité doit aussi être le lieu où les acteurs locaux apportent leur connaissance de terrain et trouvent des réponses publiques à leurs interrogations.

Nicole LE NEVEZ, Secrétaire générale du CORELA, renouvelle le souhait exprimé d'une mise en cohérence des interventions, lorsqu'elles ont lieu sur de mêmes sites (expérimentation sur le raccourcissement des épis et restauration de la Boire de la Ciretterie).

Françoise VERCHERE, Vice-présidente du Conseil général de la Loire-Atlantique, demande quels sont les programmes d'information et de communication prévus sur la Loire en amont de Nantes pour que les nouvelles actions qui seront mises en œuvre reçoivent l'approbation et la compréhension de la population.

Concernant l'amont, au-delà du programme opérationnel de remodelage des épis, des groupes de travail vont être mis en place afin de redéfinir les objectifs de restauration, ainsi que les moyens d'y parvenir. Cette phase sera précédée du lancement d'une plaquette d'information sur ce sujet.

Pour le comité d'estuaire, les comptes rendus et les informations relatives au comité seront mis en ligne sur un site internet dédié.

Bernard HAGELSTEEN précise qu'un calendrier des opérations amont, avec les moyens identifiés, sera réalisé par le maître d'ouvrage VNF, et transmis aux membres du comité d'estuaire.

CONCLUSION

Jacques AUXIETTE souligne que les plans Loire successifs montrent à quel point les actions doivent être menées avec efficacité. Il insiste sur le fait que les études doivent déboucher sur des actions, soutenues par les nécessaires programmations financières, avec au besoin les expérimentations et ajustements nécessaires.

Bernard HAGELSTEEN soutient l'idée d'un calendrier de réalisation effectif. Le prochain comité d'estuaire pourrait se tenir à la rentrée 2008 et avoir comme ordre du jour prévisionnel un bilan plus établi de la programmation des travaux.

Afin de poursuivre les échanges, les participants sont invités à formuler leurs attentes vis-à-vis de ce comité d'estuaire, poser les questions qu'ils souhaitent voir abordées sur une feuille de « libre expression ». Ces formulaires sont à retourner au GIP Loire estuaire qui assure le secrétariat du comité d'estuaire.

Ce qu'il faut retenir du comité d'estuaire

- C'est l'aboutissement de réflexions initiées par les collectivités réunies au sein de l'ACEL associées à l'Etat, depuis plus de 15 ans et des processus de concertation issus des deux plans Loire successifs.
- Il témoigne de la volonté des acteurs présents à ce comité (Etat, collectivités, socio professionnels, associations) de poursuivre la concertation pour mettre en place des politiques favorisant un développement durable de l'estuaire.
- Pour ce faire, c'est un lieu d'information, basé sur une base de connaissances partagées, de discussions et d'analyse qui a vocation à définir des orientations générales.
- Le comité d'estuaire se réunit une à deux fois par an. Des réunions de sous commissions thématiques ou géographiques (Loire à l'est et à l'ouest de Nantes par exemple) pourront si besoin être organisées.